

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 10**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Avenant n°1 à la convention d'échange de données portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA entre le Département et Pôle Emploi

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
04.13.31.28.92**

## **PRESENTATION**

Par délibération n°8 du 3 juin 2013, la collectivité a délibéré favorablement en faveur de l'établissement d'une convention d'échanges de données avec Pôle Emploi portant sur l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

L'objectif de la mise en place de ce flux de données était de disposer d'une meilleure connaissance des profils professionnels de ces bénéficiaires afin d'améliorer les possibilités de sortie du dispositif RSA par l'accès à l'emploi, une priorité de la collectivité.

## **OBJET DU RAPPORT**

La convention quadriennale 2013-2017 étant arrivée à échéance, il est proposé de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2017 afin de pouvoir intégrer son contenu dans la convention cadre que le Département renouvellera au 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec Pôle Emploi.

## **CONCLUSION**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la Politique d'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**Avenant n°1 à la convention relative aux modalités d'échanges de données  
portant sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA  
entre le Département et Pôle Emploi**

Entre

**Le Département des Bouches-du-Rhône** représenté par Madame Martine VASSAL  
Présidente du Conseil Départemental, dûment habilitée par la délibération n°... de la  
Commission Permanente en date du 30 juin 2017.

D'une part,

Et

**Pôle emploi**, Institution Nationale Publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie  
financière

Adresse : 1 à 5, avenue du Docteur Gley – 75987 Paris Cedex 20

Représentée par M. LEMERLE Thierry, Directeur Régional de Pôle Emploi Provence-Alpes-  
Côte d'Azur, domicilié en cette qualité 34 Rue Alfred Curtel 13010 à Marseille ayant tout  
pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Directeur Régional,

D'autre part,

***IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :***

**Article 1 : Modification de l'article 12 « Durée de la Convention » :**

La convention actuelle établie pour la période 2013-2017 est prolongée pour une durée d'un  
an soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Fait à Marseille, le .....

Le Directeur Régional  
de Pôle Emploi  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Présidente  
du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône

.....

Madame Martine VASSAL